



Fédération des organisations du personnel des institutions sociales fribourgeoises Verband der Organisationen des Personals der Sozialen Institutionen des Kantons Freiburg

ADRESSE DU SECRETARIAT:

Bd de Pérolles 8 Case postale 533 1701 Fribourg Tél.: 026 309 26 40 eMail: secretariat@fopis.ch Internet: www.vopsi.ch

Membres collectifs: Associations professionnelles et syndicat

AFP/FPV

www.psy-fri.ch Association fribourgeoise des psychologues

AVENIRSOCIAL

www.avenirsocial.ch Section Fribourg

PSYCHOMOTRICITE SUISSE

www.psychomotricite-suisse.ch Association des thérapeutes en psychomotricité

ATSF

atsf.ch@gmail.com Association des travailleurs socioprofessionnels fribourgeois

ARLD

www.arld.ch Association romande des logopédistes diplômés Section fribourg

GFEP

Groupement fribourgeois des ergothérapeutes et physiothérapeutes

GFMES

www.gfmes.ch Groupement fribourgeois des maîtres de l'enseignement spécialisé

SSP

www.ssp-fribourg.ch Syndicat suisse des services publics Région Fribourg

Copyright: www.fopis.ch
Design: bmp-services.ch
Print: bmp-services.ch

De 1999 à 2019... Petit historique de la FOPIS

Lorsque la FOPIS est créée, presque trois décennies se sont écoulées depuis le changement de paradigme dans la prise en charge des personnes en situation de handicap : d'œuvres caritatives et religieuses, les institutions deviennent des lieux d'accueil et de formation avec une prise en charge professionnalisée. Les formations du secteur social se développent sur mandat des institutions.

La première convention collective de travail du secteur pour le Canton de Fribourg a été signée en 1984. Cette convention a été renouvelée en 1991 et est restée en vigueur jusqu'en 2005 : c'est la seule à ne pas avoir subi de démantèlement entre 1990 et 2001 en Suisse romande.

Jusqu'alors rassemblées dans une « commission commune », les associations professionnelles du secteur social s'organisent en 1999 en une association faitière constituée juridiquement. La FOPIS est née. Les instigateurs sont notamment Bernard Carrel, Jean-René Wisard, Philippe Wandeler, Rinaldo Guscioni, Kurt Nobs, Josef Aebischer, Christiane Dreyer. Les bureaux se situent à la rue des Alpes, au SSP (Syndicat des services publics).

Au niveau du financement, la RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre cantons et Confédération) est également passée par là : les cantons sont seuls en charge du financement des institutions sociales. Cela impacte nécessairement le travail dans les institutions. Celles-ci, d'abord, organisées autour de l'AFIJIH (Association fribourgeoise des institutions pour les jeunes inadaptés et handicapés), se dotent d'une association faitière en 2006 : INFRI. Elle regroupe près de 46 institutions au-jourd'hui.

C'est entre INFRI et la FOPIS que se négocie la nouvelle convention du secteur social. La CCT INFRI-FOPIS, en vigueur depuis 2006, permet d'uniformiser, dans une certaine mesure les conditions de travail dans les institutions membres d'INFRI.

Pour la FOPIS, 2006 marque également un tournant avec la mise en place de la structure commune avec la FEDE, en particulier le secrétariat commun. La faitière est dotée d'un secrétaire syndical et d'un secrétariat administratif; elle occupe de nouveaux bureaux sur le boulevard de Pérolles. Une publication, le FOPIS-INFO, est remise aux collaborateurs et collaboratrices des institutions deux fois par année. La Question du mois (QDM) permet de traiter des points particuliers de la CTT.

Dès 2014, l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits des personnes handicapées entre en vigueur pour la Suisse. La prise en charge évolue pour tenir compte de l'autonomie des personnes en situation de handicap. Un nouveau tournant se dessine pour les professionnels du secteur. L'apparition de nouveaux métiers du social fait évoluer la CCT pour tenir compte de la réalité du terrain institutionnel.

Composition du comité :

AFP/FPV: Stéphanie Buri, Marine Cornu • AvenirSocial: Sibylle Bongard • ATSF: Olivier Buro, André Dunand, Jacques Gross • ARLD: Stéphanie Franz, Christelle Masur Luu • SSP: André Dunand, Catherine Friedli, Christian Luisier • GFMES: Mirko Cuni • Psychomotricité suisse: Isabelle Léger

Sophie Tritten (secrétaire générale) • Bernard Fragnière (secrétaire général suppléant)

Composition du Bureau: Olivier Buro (Vice-président), Marine Cornu, André Dunand (Président), Sophie Tritten.

Composition de la Commission arbitrale : Simon Beaud, Lucio Crivellotto, Jacques Gross.

Adresse de la Commission arbitrale : Yann Hofmann, Rue du Pays d'Enhaut 71 1630 Bulle, yann.hofmann@are.admin.ch

Agenda: Assemblée générale de la FOPIS le 28 mai, 20h00, Haute Ecole de Travail Social HETS, Rue des Arsenaux 16a, Bâtiment Mozaik.

En collaboration avec la HETS, la FOPIS mettra également sur pied en 2019 une grande enquête de satisfaction du personnel des institutions d'INFRI.

Journée Spéciale le 12 avril pour les 20 ans de la FOPIS!!

La première partie, en collaboration avec la FEDE, se déroulera à l'Aula de l'Université Miséricorde, dès 13h30.

Des conférences et une table ronde rassembleront les représentants du secteur public et parapublic autour du thème « Le développement durable passe par le service public! ». Parmi les orateurs, nous entendrons M. le Conseiller d'Etat Georges Godel, Mme la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, M. le Conseiller national Dominique de Buman et le Vice-président des Verts Gerhard Andrey. L'aprèsmidi est ouverte à toutes et tous.

Dès 17h30, à l'Aula du Collège de Gambach, se déroulera la seconde partie de la manifestation. Elle se veut festive et est ouverte aux collaborateurs et collaboratrices des institutions sociales via le carton d'invitation ci-joint ou sur www.fopis.ch/ inscription.

Un apéritif dinatoire sera offert aux convives, suivi d'un spectacle fascinant... Hypnotisant même!!! Attention, les places sont limitées, inscrivez-vous sans tarder! (fopis.ch/inscription)

1984	Première CCT du secteur social fribourgeois
1991	Renégociation de la CCT qui est renouvelée par les partenaires sociaux
1999	Création de la FOPIS
2006	CCT INFRI-FOPIS, compatible avec la Loi sur le personnel de l'Etat (LPers)
	Fondation de l'Association INFRI qui regroupe les institutions sociales du Canton
	Création de la structure commune FEDE-FOPIS

Agenda

20 ans de la FOPIS 12 avril 2019

Vers une grève féministe

14 juin 2019 www.marchemondiale.ch

Assemblées générales :

ARLD: 28 février à 19h00 Association romande des logopédistes diplômés Section fribourg www.arld.ch

ATSF: 14 mars - Quadrant Association des travailleurs socio-professionnels fribourgeois atsf.ch@gmail.com

AFP / FPV: 20 mars Association Fribourgeoise des Psychologues www.psy-fri.ch

AvenirSocial: 24 mai de 10h15 à 12h à l'aula PROGR à Berne www.avenirsocial.ch

FOPIS – VOPSI 28 mai 2018 à 20h00 www.fopis.ch

GFMES: mardi 11 juin à 17h00 Centre scolaire de Villars-Vert www.gfmes.ch

